

**Annexe V**  
**Liste des États-Unis**

<b>Secteur :</b>	Communications
<b>Sous-secteur :</b>	Télécommunications (radiocommunications)
<b>Classification de l'industrie :</b>	CPC 752 Services de télécommunications
<b>Palier de gouvernement :</b>	Fédéral
<b>Mesures :</b>	<i>Communications Act of 1934</i> , 47 U.S.C. §§ 151 et suivants
<b>Description :</b>	<p>Quiconque entend s'occuper de radiocommunications aux États-Unis et entre les États-Unis et des points à l'extérieur des États-Unis doit obtenir une licence de la Federal Communications Commission (FCC) pour l'emploi, mais non la propriété, de tous les canaux de radiocommunications; une telle licence ne pourra avoir pour effet de créer des droits au-delà des conditions et des périodes prévues par la licence.</p> <p>Le <i>Communications Act of 1934</i> oblige la FCC, lorsqu'elle accorde une licence de station de radio, à déterminer si cette licence est d'utilité publique, et autorise la FCC à imposer des conditions en conséquence. La FCC ne doit pas délivrer la licence demandée si elle n'est pas convaincue que cette licence sera d'utilité publique.</p>